

 <p>BERNER WALDBESITZER BWB PFB PROPRIÉTAIRES DE FORÊTS BERNOISES</p>	<p>Manuel de certification Certification de groupe / gestion de forêts</p> <p><b>Procédure d'admission pour candidats avec moins de 100 ha</b></p>	<p><b>H302</b></p> <p>Page 1 de 4</p>
---	--	---------------------------------------

## 1. Buts

La procédure d'admission **crée un état de droit commun** entre l'association PFB comme porteur de la représentation de groupe, les RMU et les propriétaires de forêts et entreprises associées (FMU).

## 2. Domaine d'application

La procédure d'admission décrite ici peut s'appliquer à tous les requérants possédant moins de 100 hectares de forêts et qui souhaitant s'associer à la certification de groupe pour la gestion forestière des PFB.

## 3. Description

On distingue deux procédures d'admission:

- **Les propriétaires de forêts possédant moins de 100 hectares**, mais se trouvant intégrés dans une structure d'entreprise, s'annoncent au secrétariat des PFB directement ou par l'intermédiaire du représentant forestier. Le secrétariat PFB envoie ensuite au requérant les documents ([M302V](#) Formulaire d'inscription pour propriétaire de forêt avec une structure d'entreprise) et les informations sur les exigences posées par la certification et le système de management des PFB. Lors de sa demande d'admission, le requérant informe sur son mode d'organisation (propre entreprise forestière, associé sur le plan organisationnel à une entreprise principale, etc).

Pour terminer, le manager de groupe mène l'audit sur dossier. Il contrôle si le dossier d'inscription est complet et si les exigences sont remplies, décide de l'admission au sein du groupe et informe la RMU compétente. Les non-conformités constatées sont enregistrées à l'aide du protocole DAC pour audits internes ([M402V](#)). Si une non-conformité maj se manifeste, le propriétaire de forêts ne peut être admis qu'après avoir rétabli la conformité. Le propriétaire admis signe ensuite avec la RMU la convention pour FMU.

- **Les propriétaires de forêts privés ou publics possédant moins de 100 hectares et n'étant pas intégrés dans une structure d'entreprise** s'annoncent auprès de la RMU de leur région. Le représentant forestier, lors du prochain contact dans sa fonction de surveillance en tant que garde forestier, examine la situation du requérant à l'aide d'une liste de contrôle, lui présente les exigences de la certification, le système de management et les canaux d'information disponibles. En signant la convention pour FMU, le propriétaire de forêts accepte les conditions de la certification des PFB et consent à devenir membre du groupe de certification pour la gestion forestière. Le représentant forestier informe le représentant administratif sur l'admission du nouveau membre et, le cas échéant, sur les non-conformités constatées par l'audit. Ces non-conformités ([M404V](#) Check-list pour petite FMU) sont enregistrées par la RMU à l'aide du protocole DAC pour petite FMU ([M405V](#)). Le secrétariat des PFB est informé périodiquement (mais au moins une fois par an) au sujet des nouveaux membres et des non-conformités constatées ([H403](#) Contrôle annuel).

## 4. Annexes

H101	Politique du groupe
M104M	Cahier des charges RMU
M305V	Convention RMU & FMU
M402V	Protocole DAC pour audit interne
M404V	Check-list pour petite FMU
M405V	Protocole DAC pour petite FMU

## 5. Description de procédure

Admission d'un propriétaire de forêts avec moins de 100 hectares et intégré dans une structure d'entreprise forestière:

Processus:	Input	Output	Organe compétent			
	Données	Justification	E	D	C	I
Demande d'un propriétaire de forêt intéressé ou son agent			RPF	PF	RA RF	BPFB
Envoi du dossier d'information	<p>M302V Formulaire d'inscription pour propriétaire de forêt avec une structure d'entreprise</p> <p>M202-01 Exigences quant au travail en forêt</p> <p>M202-02 Exigences pour entreprises forestières / FMU avec structure d'entreprise</p> <p>M202-03 Filière d'approvisionnement (Chain-of-Custody)</p>		GM			RPF
Etablissement des documents d'inscription		M302V Formulaire d'inscription pour propriétaire de forêt avec une structure d'entreprise	RPF		RA RF	
Audit sur dossier	M401V Check-list pour audits internes		GM	GM	RF RPF	
Demande de mesure de correction, si DAC majeure		M402V Protocole DAC pour audit interne	GM	GM	RF	PF
Marche à suivre si aucune DAC majeure						
Documentation de DAC		M402V Protocole	GM			RA

mineure dans le cadre du controlling existant		DAC pour audit interne				
Archivage du dossier		Dossier avec les documents originaux	BPFB			
Orientation des représentants administratifs et forestiers			GM			RA RF
Signature de la convention entre RMU et FMU	M305V	Convention RMU & FMU	PRMU RA RF PF/RP F			BPFB
Enregistrement du propriétaire de forêt		Liste des membres	BPFB			

E = Exécution, D = Décision, C = Consultation I = Information. Autres abréviations voir [H502](#)

Admission d'un propriétaire de forêts privé ou public avec moins de 100 hectares et sans structure d'entreprise:

Processus:	Input Données	Output Justification	Compétence			
			E	D	M	I
Demande d'un propriétaire de forêts intéressé			PF RPF	PF		RA RF
Premier examen dans le cadre du prochain contact			RF		PF RPF	
Remise du dossier d'information	Exigences quant au travail en forêt <a href="#">M202-01</a>		RF RA		PF RPF	
Demande de mesure de correction, si DAC majeure			RF	RF		PF RPF
Marche à suivre si aucune DAC majeure						
Documentation de DAC mineure dans le cadre du controlling existant		<a href="#">M404V</a> Check-list pour petite FMU <a href="#">M405V</a> Protocole DAC pour petite FMU	RF	RF		RA
Signature de la convention entre RMU et FMU	M305V	Convention RMU & FMU		RA RF PF/RP F		
Actualisation de la liste des membres		Liste des membres (Excel)	RA			

Orientation du bureau PFB lors du controlling annuel
--

Contrôle dans le cadre de tous les martelages ultérieurs et annonce des non-conformités le cas échéant
--

		RA		RF	BPBF
Check-liste pour petite FMU <a href="#">M404V</a>		RF	RF		RA BPBF

E = Exécution, D = Décision, C = Consultation, I = Information. Autres abréviations voir [H502](#)